

SÉANCE ORDINAIRE TRANSITOIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**24 MARS 2020**

Deuxième séance ordinaire transitoire de la directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 24^e jour de mars 2020 et à laquelle sont présents :

Présences :

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
 - 0.2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 18 février 2020 (document SG 20.03.24-02.1).
 - Suivi au procès-verbal.
 - 02.2 Correspondance
 - 02.2.1 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générales au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Accusé de réception de notre correspondance du 12 février 2020 – Dénonciation du projet de loi no 37 – *Loi visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques Québec*.
 - 02.2.2 De madame Samra Grahic, adjointe aux communications d'Andréanne Larouche, députée de Shefford : Accusé réception des félicitations adressées à madame Andréanne Larouche lors de son élection du 21 octobre 2019 à titre de députée de Shefford.
 - 02.3 Mot de la directrice générale.
 - 02.4 Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) – Prolongation d'une année (document DG 20.03.24-02.4).
 - 02.5 Engagement à la direction adjointe du Service des ressources matérielles (document DG 20.03.24-02.5).
 - 02.6 Démissions – Personnel-cadre (document DG 20.03.24-02.6).
 - 02.7 Description des cinq districts scolaires pour la désignation des parents au conseil d'administration (document DG 20.03.24-02.7).
 - 02.8 Procédure de désignation des membres représentant le personnel au conseil d'administration du centre de services scolaire (document DG 20.03.24-02.8).
 - 04.1 Correction au Calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire régulier) (documents SREAFP 20.03.24-04.1 et SREAFP 20.03.24-04.1a).
 - 04.2 Correction au Calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire décalé, télécommunication) (documents SREAFP 20.03.24-04.2 et SREAFP 20.03.24-04.2a).
 - 05.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2020-203, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 – Dépôt pour consultation (documents SOSTS 20.03.24-05.1, 05.1 a, 05.1 b et 05.1 c).
 - 06.1 Période de fermeture des établissements pour la période des vacances annuelles (document RH 20.03.24-06.1).
 - 09.1 Adjudication de contrats
 - 09.1.1 Réfection de la toiture – École Marie-Rivier (document RM 20.03.24-09.1.1).
 - 09.1.2 Acquisition de deux (2) tours d'usinage à commande numérique (document RM 20.03.24-09.1.2).
 - 09.1.3 Acquisition de trois (3) centres d'usinage à commande numérique (document RM 20.03.24-09.1.3).

11. Levée de la séance.

02.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TRANSITOIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU 18 FÉVRIER 2020 (document SG 20.03.24-02.1)

**DG 20.03.24
001**

Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, déclare avoir reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale tenue le 18 février 2020, d'en avoir pris connaissance et elle propose :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 18 février 2020.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 18 février 2020.

02.2 CORRESPONDANCE

02.2.1 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générales au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Accusé de réception de notre correspondance du 12 février 2020 – Dénonciation du projet de loi no 37 – *Loi visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques Québec.*

02.2.2 De madame Samra Grahic, adjointe aux communications d'Andréanne Larouche, députée de Shefford : Accusé réception des félicitations adressées à madame Andréanne Larouche lors de son élection du 21 octobre 2019 à titre de députée de Shefford.

02.3 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

En raison de la situation qui prévaut actuellement quant à la pandémie du coronavirus – COVID-19, madame Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ne tiendra pas de séances publiques tel qu'elle l'avait déjà annoncée, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, elle rendra publiques les décisions prises en les publiant sur le site internet de la Commission scolaire.

02.4 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) – PROLONGATION D'UNE ANNÉE (document DG 20.03.24-02.4)

Considérant que le conseil des commissaires a adopté le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, le 26 juin 2018, aux termes de la résolution HR 18.06.26-003;

Considérant que le 4 décembre 2019, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, a déposé à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la période du plan d'engagement vers la réussite doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère;

DG 20.03.24
002

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

De prolonger d'une année, soit jusqu'en 2023, le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin d'harmoniser sa période avec celle du Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

02.5 ENGAGEMENT À LA DIRECTION ADJOINTE DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (documents RF 20.03.24-02.5)

Considérant la modification à la structure administrative des cadres pour le Service des ressources matérielles adoptée par le conseil des commissaires le 17 décembre 2019 aux termes de la résolution HR 19.12.17-006;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Elizabeth Mc Donough et Karine Boudreault ainsi que de monsieur Mario Champagne;

Considérant les discussions tenues à ce sujet par le comité de sélection, la présentation de ce dossier et la recommandation effectuée à madame Dominique Lachapelle, directrice générale, par les membres du comité de sélection;

DG 20.03.24
003

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Jonathan Gomes soit engagé au poste de direction adjointe du Service des ressources matérielles et ce, à compter du 6 avril 2020;

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Jonathan Gomes soit soumis à une période probatoire d'une année.

02.6 DÉMISSIONS – PERSONNEL-CADRE (document DG 20.03.24-02.6)

DG 20.03.24
004

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Luc Blanchard, régisseur du Service des technologies de l'information, soit acceptée selon les conditions suivantes :

- 30 juin 2020 (dernier jour travaillé);
- 1^{er} juillet 2020 (date de retraite officielle).

DG 20.03.24
005

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que la démission, pour le motif « raisons personnelles », de madame Chantal Boutet, directrice d'établissement, soit acceptée selon les conditions suivantes :

- 30 juin 2020 (dernier jour travaillé);
- 1^{er} juillet 2020 (date de retraite officielle).

DG 20.03.24
006

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que la démission, pour le motif « raisons personnelles », de monsieur Sacha Plamondon, directeur d'établissement, soit acceptée selon les conditions suivantes :

- 30 juin 2020 (dernier jour travaillé);
- 1^{er} juillet 2020 (date de retraite officielle).

02.7 DESCRIPTION DES CINQ DISTRICTS SCOLAIRES POUR LA DÉSIGNATION DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE (document DG 20.03.24-02.7)

Considérant l'adoption du Projet de loi 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le 8 février 2020;

Considérant que l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit notamment qu'un centre de services scolaire francophone est administré par un conseil d'administration composé des 15 membres suivants :

1. cinq parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire, qui sont membres du comité de parents et qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, représentant chacun un district;
2.

Considérant que l'annexe I dudit Projet de loi établit la procédure de désignation des membres des premiers conseil d'administration des centres de services scolaires francophones;

Considérant que la procédure indique que la directrice générale procède à un découpage du territoire du centre de services scolaire, au plus tard le 9 mars 2020. Elle doit s'assurer qu'au moins une école est située dans chacun des districts. Elle doit aussi, dans la mesure du possible, favoriser une répartition équitable du nombre d'élèves dans chacun des districts. Elle peut aussi tenir compte d'autres facteurs tels l'existence de caractéristiques communes ou de barrières physiques et les limites des municipalités;

Considérant que chaque district est décrit par la liste des établissements qui y sont situés;

Considérant que la directrice générale peut consulter le comité de parents concernant le découpage des districts, ce qui a été fait à notre commission scolaire, le 26 février dernier;

Considérant le projet présenté et les consultations menées auprès du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, l'association des directeurs d'établissements et l'association des cadres;

DG 20.03.24
007

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que soit adopté, rétroactivement au 3 mars 2020, les cinq districts scolaires ci-dessous décrits, qui serviront à l'élection des parents d'élèves qui siégeront au premier conseil d'administration de notre centre de services scolaires, étant entendu que ces districts ont été publiés sur le site internet de la Commission scolaire le 3 mars 2020;

District numéro 1 : École des Savanes, Aux-Quatre-Vents, des Prés-Verts, Marie-Derome, Marie-Rivier, Napoléon-Bourassa et la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

District numéro 2 : Écoles Saint-Gérard, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean), Joseph-Amédée-Bélanger, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Saint-Lucien, Bruno-Choquette, Saint-Eugène, Saint-Jacques, Saint-Blaise, Alberte-Melançon, Saint-Joseph, Marguerite-Bourgeois, Joséphine-Dandurand et Docteur-Alexis-Bouthillier.

District numéro 3 : Écoles Sacré-Cœur, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), Hamel, du Pélican, Sainte-Anne, Saint-Alexandre, Capitaine-Luc-Fortin, du Petit-Clocher et la Polyvalente Marcel-Landry.

District numéro 4 : Écoles Pointe-Oliver, de Richelieu, de Ramezay, de Monnoir et Monseigneur-Euclide-Théberge.

District numéro 5 : Écoles Jeanne-Mance, Frère-André, Saint-Michel, Saint-Vincent, Micheline-Brodeur, Jean XXIII, Notre-Dame-du-Sourire et Paul-Germain-Ostiguy.

02.8 PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LE PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE (document DG 20.03.24-02.8)

Considérant l'adoption du Projet de loi 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le 8 février 2020;

Considérant que l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit notamment qu'un centre de services scolaire francophone est administré par un conseil d'administration composé des 15 membres suivants :

1.
2. cinq membres du personnel du centre de services scolaires, dont un enseignant, un membre du personnel professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement d'enseignement et un membre du personnel d'encadrement.
3. ...

Considérant que l'article 14 de l'annexe I dudit Projet de loi indique que les membres du personnel du centre de services scolaire sont désignés au plus tard le 1^{er} juin 2020 selon la procédure déterminée par la directrice générale du centre de services scolaire;

Considérant que la directrice générale a présenté préalablement ladite procédure à l'association des directeurs d'établissements, à l'association des cadres ainsi qu'aux trois instances syndicales;

**DG 20.03.24
008**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Cette résolution a été
remplacée par la résolution
DG 20.08.18-001

Que soit adopté le processus de désignation des membres représentant le personnel pour la mise en place du premier conseil d'administration du Centre de services scolaire, tel que décrit au document déposé et identifié sous la cote DG 20.03.24-02.8 a.

04.1 CORRECTION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 EN FORMATION PROFESSIONNELLE (HORAIRE RÉGULIER) (documents SREAFP 20.03.24-04.1 et SREAFP 20.03.24-04.1a)

Considérant l'adoption, par le conseil des commissaires, du calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire régulier), lors de la séance ordinaire du 28 janvier 2020 (HR 20.01.28-010);

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le projet adopté;

**DG 20.03.24
009**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que soit adopté le calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle, tel que modifié, déposé et identifié sous la cote SREAFP 20.03.24-04.1a.

04.2 CORRECTION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 EN FORMATION PROFESSIONNELLE (HORAIRE DÉCALÉ, TÉLÉCOMMUNICATION) (documents SREAFP 20.03.24-04.2 et SREAFP 20.03.24-04.2a)

Considérant l'adoption, par le conseil des commissaires, du calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire décalé, télécommunication), lors de la séance ordinaire du 28 janvier 2020 (HR 20.01.28-011);

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le projet adopté;

**DG 20.03.24
010**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que soit adopté le calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle, tel que modifié, déposé et identifié sous la cote SREAFP 20.03.24-04.2a.

05.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – 2020-2023, LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents SOSTS 20.03.24-05.1, 05.1 a, 05.1 b et 05.1 c)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021;

**DG 20.03.24
011**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que les projets de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023, de la liste des écoles et des centres et des actes d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021, présentés aux documents SOSTS 20.03.24-05.1, 05.1 a, 05.1 b et 05.1 c, soient soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire pour procéder auxdites consultations.

06.1 PÉRIODE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ANNUELLES (document SRH 20.03.24-06.1)

Considérant la clause 5-6.04 de la convention collective applicable au personnel de soutien et la clause 7-7.10 de la convention collective applicable au personnel professionnel;

Considérant les consultations menées auprès du syndicat du personnel de soutien, du syndicat du personnel professionnel et des associations de gestionnaires;

DG 20.03.24
012

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières décrète la cessation partielle de ses activités du 20 juillet au 31 juillet 2020 inclusivement.

09.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

09.1.1 RÉFECTION DE LA TOITURE – ÉCOLE MARIE-RIVIER (document RM 20.03.24-09.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues :

DG 20.03.24
013

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Omer Brault Inc., le contrat pour la réfection de la toiture- École Marie-Rivier (080), au montant de 214 625,00 \$ (taxes en sus).

09.1.2 ACQUISITION DE DEUX (2) TOURS D'USINAGE À COMMANDE NUMÉRIQUE (document RM 20.03.24-09.1.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues :

DG 20.03.24
014

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Machineries Isotop, le contrat pour l'acquisition de deux (2) tours d'usinage à commande numérique, au montant de 140 400,00 \$ (taxes en sus).

09.1.3 ACQUISITION DE TROIS (3) CENTRES D'USINAGE À COMMANDE NUMÉRIQUE (document RM 20.03.24-09.1.3)

Considérant l'analyse des soumissions reçues :

DG 20.03.24
015

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Machineries Isotop, le contrat pour l'acquisition de trois (3) centres d'usinage à commande numérique, au montant de 256 375,00 \$ (taxes en sus).

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

DG 20.03.24
016

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose la levée de la séance.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL